

Conditions tarifaires valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

# TARIF ALBONA pro

---

*Courant vert de l'Aubonne !*



Votre partenaire de proximité  
[www.sefa.ch](http://www.sefa.ch) | 021 821 54 00

**SEFA**

## Le tarif ALBONA pro est le produit d'électricité idéal pour les petites et moyennes entreprises.

### A qui s'adresse le tarif ALBONA pro?

Le tarif ALBONA pro est la solution idéale pour les clients dont la consommation annuelle d'électricité est comprise entre 30 000 et 100 000 kWh et qui ont un dispositif de mesure de la puissance.

### Quels sont les avantages du tarif ALBONA pro?

**Un approvisionnement fiable en électricité:** nous vous approvisionnons de manière sûre 24 heures sur 24, aujourd'hui comme demain.

**Des prix transparents:** votre facture d'électricité dépend de votre consommation d'électricité et de puissance ainsi que du moment du prélèvement.

### Quels sont les éléments de prix du tarif ALBONA pro?

Le prix se décompose comme suit:

- Fourniture d'énergie
- Utilisation du réseau
- Emolument communal pour l'usage du sol
- Emolument cantonal COSSEL
- Taxe cantonale (Loi cantonale sur l'énergie)
- Taxe fédérale d'encouragement (RPC)
- Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons

### Application des tarifs d'utilisation du réseau

- Les tarifs d'utilisation du réseau sont fonction des conditions techniques de votre raccordement au réseau ainsi que de votre comportement de consommation. Ils sont fixés par l'exploitant du réseau concerné.
- Les tarifs d'utilisation du réseau comprennent une période de haut tarif (HT), de 7h à 21h, et une période de bas tarif (BT), de 21h à 7h (365 jours par an).
- Les tarifs incluent l'utilisation de l'infrastructure réseau, l'énergie réactive, la mesure et le décompte.

- La durée d'utilisation est obtenue en divisant le prélèvement annuel d'énergie en kWh (énergie nette) via le point de fourniture par la puissance max. moyenne mesurée sur l'année en kW.
- Pour la facturation de la puissance, c'est la puissance mesurée par quart d'heure (24 heures) au cours de la période de calcul qui est déterminante.
- L'élément de prix «Mesure et décompte» est facturé mensuellement pour chaque dispositif de mesure, rapporté à la période de décompte. Il tient compte des coûts de l'infrastructure de mesure (compteurs), relevé, tests de vraisemblance, mise à disposition des données et décompte compris.
- Lorsqu'elle ne dépasse pas 50 % de l'énergie active, l'énergie réactive mesurée est comprise dans l'élément de prix «Utilisation de l'infrastructure réseau». Au-delà, elle est facturée selon l'élément de prix «Energie réactive». Les mesures sont effectuées séparément en HT et en BT.

## **Facturation**

Plusieurs factures sont établies dans l'année (y compris les factures d'acompte). Le règlement peut être effectué au moyen d'un bulletin de versement, par recouvrement direct (auprès des banques) ou via Débit Direct (auprès de PostFinance). Vous pouvez également opter pour l'e-facture depuis la session e-banking de votre banque ou de PostFinance.

Les conditions générales, les règlements et les dispositions de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne s'appliquent.

# ALBONA pro

## FIABILITÉ ET TRANSPARENCE

Pour une durée d'utilisation inférieure à 3000 heures

Éléments de prix	Prix de la puissance (CHF/kW/mois)		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
	Hors TVA	TVA incluse	Haut tarif (7-21h)		Bas tarif (21-7h)	
			Hors TVA	TVA incluse	Hors TVA	TVA incluse
Fourniture d'énergie	-	-	9,25	9,96	6,65	7,16
Utilisation du réseau	4,90	5,28	9,40	10,12	4,45	4,79
Services-système Swissgrid	-	-	0,24	0,26	0,24	0,26
Energie réactive	-	-	4,10	4,42	4,10	4,42
Mesure de la puissance (CHF/mois)	30,00	32,31	-	-	-	-
Mesure de la courbe de charge (CHF/mois)	50,00	53,85	-	-	-	-
Emolument communal usage du sol	-	-	0,70	0,75	0,70	0,75
Emolument cantonal COSSEL	-	-	0,02	0,02	0,02	0,02
Taxe cantonale (Loi cantonale sur l'énergie) *	-	-	0,18	0,18	0,18	0,18
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)	-	-	2,20	2,37	2,20	2,37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons	-	-	0,10	0,11	0,10	0,11
<b>Total (ct./kWh)</b>	-	-	<b>22,09</b>	<b>23,78</b>	<b>14,54</b>	<b>15,65</b>

\*non soumis TVA

Les prix sont arrondis selon les règles commerciales.

Votre partenaire de proximité  
www.sefa.ch | 021 821 54 00



# ALBONA pro

## FIABILITÉ ET TRANSPARENCE

Pour une durée d'utilisation supérieure à 3000 heures

Éléments de prix	Prix de la puissance (CHF/kW/mois)		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
			Haut tarif (7-21h)		Bas tarif (21-7h)	
	Hors TVA	TVA incluse	Hors TVA	TVA incluse	Hors TVA	TVA incluse
Fourniture d'énergie	-	-	9,25	9,96	6,65	7,16
Utilisation du réseau	11,50	12,39	5,15	5,55	5,15	5,55
Services-système Swissgrid	-	-	0,24	0,26	0,24	0,26
Energie réactive	-	-	4,10	4,42	4,10	4,42
Mesure de la puissance (CHF/mois)	30,00	32,31	-	-	-	-
Mesure de la courbe de charge (CHF/mois)	50,00	53,85	-	-	-	-
Emolument communal usage du sol	-	-	0,70	0,75	0,70	0,75
Emolument cantonal COSSEL	-	-	0,02	0,02	0,02	0,02
Taxe cantonale (Loi cantonale sur l'énergie) *	-	-	0,18	0,18	0,18	0,18
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)	-	-	2,20	2,37	2,20	2,37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons	-	-	0,10	0,11	0,10	0,11
<b>Total (ct./kWh)</b>	-	-	<b>17,84</b>	<b>19,20</b>	<b>15,24</b>	<b>16,40</b>

\* non soumis TVA

Les prix sont arrondis selon les règles commerciales.

Votre partenaire de proximité  
www.sefa.ch | 021 821 54 00



**Votre partenaire énergie  
vous fournit de l'électricité 24h/24  
et vous conseille de manière compétente  
et fiable pour toutes les questions  
relatives à l'énergie.**



**SEFA | Case postale 134  
Chemin des Ancelles 5  
1170 Aubonne | [info@sefa.ch](mailto:info@sefa.ch)**

